

COMMUNE D'OFFWILLER



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 11 décembre 2020 à 20h00

(convocation datée du 4 décembre 2020)

Membres présents

Membres présents

BLAISE Sébastien, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Pierre FLAMANT, Patrice HILT, Denis JUND, Louise JUND, Gertrude LEJEALL, Fabien POGGIATO, Dominique SCHAEFER, Muriel WEIL.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Irma HILT, Mélanie MULLER, Luc SAEMANN.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

Christian JUND.

Absent(s) non excuse(s):

NEANT.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Dominique DIFFINÉ, Adjoint au Maire

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

Calcul du quorum (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) : $15 : 3 = 5$ – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **11** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2020

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 13 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 12 décembre 2020 pour les fonctions suivantes :
- agent polyvalent avec des missions nombreuses, il appartient à l'agent de réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux, des places publiques ou encore des voies communales.

3- Prise en charge des frais de transport et entrée pour la piscine

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge un cycle de dix séances de natation au bénéfice de 24 enfants scolarisés dans la classe CE1 et CE2 de l'école élémentaire d'Offwiller. Cette prise en charge s'élève (entrées et transports) à 1 368.00 euros TTC ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant ce transport scolaire.

4-Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour différentes acquisitions de matériel technique dans le cadre du plan phytosanitaire

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse une subvention de 50% pour l'acquisition d'une balayeuse frontale (9 858.04 euros HT), d'une tondeuse autoprotégée (7 431.83 euros HT) et d'un désherbeur à air chaud pulsé (2 340.00 euros HT). Ce

matériel, à destination des agents techniques de la commune, permettra une meilleure mise en œuvre du plan phytosanitaire ;

- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant cette demande de subvention.

5- Refonte du site internet

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de lancer la refonte du site internet de la commune ;
- le marché, d'un montant de 4 800.00 euros HT, a été confié à l'entreprise de services numériques spécialisée *Kardham Digital* implantée à Obernai ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

6-Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

7-Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Offwiller-Rothbach

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement Offwiller-Rothbach.

8-Exonération de loyers pour la locataire du bâtiment communal (place du monument aux Morts)

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer Pascale HANTZ, gérante de *l'Atelier de couture* installé dans un bâtiment communal (place du monument aux Morts), de deux mois de loyers dans le cadre du dispositif d'aide aux commences de proximité ;
- la remise des deux mois de loyer est liée à la crise sanitaire ;
- les deux mois (avril et mai 2020) correspondent à la période durant laquelle il était interdit à Mme HANTZ d'ouvrir son commerce ;
- la délibération sera appliquée par voie d'annulation de titres sur l'exercice 2020 ;
- approuve qu'à la suite de cette annulation, les sommes payées au titre des deux mois exonérés lui seront restituées par la Trésorerie, après déduction d'éventuels impayés ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer tous les documents concernant cette exonération.

9-Acquisition d'une remorque à ridelles

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un remboursement anticipé
Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir une remorque à ridelles à destination des services techniques de la commune ;
- le marché, d'un montant de 6 035.00 euros HT, a été attribué à l'entreprise *Ness Agriculture* située à Marlenheim ;

- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces correspondantes à cette acquisition.

Offwiller, le 11 décembre 2020

Le secrétaire de séance,
Dominique DIFFINÉ.